

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02645

Numéro SIREN : 522 580 430

Nom ou dénomination : 205 Corp.

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000165

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

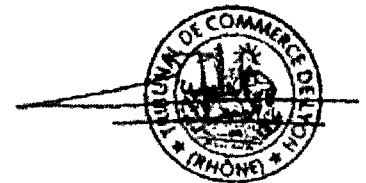
A2019/000165



5188847

Dénomination : 205 Corp.
Adresse : 24 rue du Commandant Faurax 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2010B02645
n° d'identification : 522 580 430
n° de dépôt : A2019/000165
Date du dépôt : 02/01/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 16/11/2018



5188847

205 Corp.

Société par actions simplifiée au capital social de 22.500€

Siège social à LYON (69006)

24 rue du Commandant Faurax

522 580 430 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 16 NOVEMBRE 2018

Le vendredi seize novembre deux mille dix huit, à quinze heures trente, au siège social de la société, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence.

La présente assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien GAUTIER, président de la société, Madame Florence ROLLER remplissant les fonctions de secrétaire.

Monsieur le président indique que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée, dans les formes et délais légaux et statutaires.

Monsieur le président rappelle que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Thomas LEBLOND de ses fonctions de Directeur Général ;
- Questions diverses.

Monsieur le président fait observer :

- que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales;
- et que la présente assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

Il dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société et la feuille de présence;
- le rapport de la présidence ;
- et le texte des résolutions présentées par la présidence à la présente assemblée.

Monsieur le président ouvre alors la délibération en donnant lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires; personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix.

1ère résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thomas LEBLOND de ses fonctions de Directeur Général de la société, le remercie pour tous les efforts déployés au cours de son mandat et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2ème résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

* * *

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Le secrétaire



Bon pour démission



Le président

